

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE du Jeudi 26 février 2026 – 11h00
- Mairie du Bonhomme -**

Sous la présidence de : PERRIN Frédéric, Président.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents, vérifie le quorum et ouvre la séance, à 11h00.

Présents (membres du C.C.A.S.) : PERRIN Frédéric, Président – MICLO Martial, Vice-Président, Titulaire SCHLUPP Corinne, Membre élue titulaire - RABUS Véronika, Membre extérieure titulaire - RIETSCH Marguerite, Membre extérieure titulaire- /

Absents excusés et non représentés : ROMAN Julien, Membre élu suppléant - DIDIERJEAN Audrey, membre élue titulaire - MORO Christine, membre élue suppléante – MIEHE Christiane, membre élue suppléante - /

Absents non excusés : PETITDEMANGE Florent, Membre élu suppléant - CALONEGO Mélissa, Membre élus suppléante – BIANCHI Jean-Noël, Membre élu titulaire - BIANCHI Stefania, membre extérieure titulaire- /

Ont donné procurations : Néant- /

Date de convocation : 19/02/2026

Quorum : 5 Membres présents / 5 membres requis pour le quorum

Ordre du jour :

- 1°) Approbation du Procès-Verbal de la réunion précédente et désignation du secrétaire de séance
- 2°) Attributions de subventions 2026
- 3°) Attributions d'aides alimentaires
- 4°) Approbation du compte financier unique 2025 et affectation des résultats
- 5°) Vote du Budget Primitif 2026
- 6°) Questions diverses

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres ; il est commenté par Madame Corinne SCHLUPP.

Le Procès-Verbal est adopté à **5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**.

Il est précisé que depuis la Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements relevant de l'ordonnance n°2021-1310 et du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, le secrétaire de séance devra apposer sa signature sur l'ensemble des délibérations, ainsi que sur le feuillet de

Paraphe du Secrétaire de Séance



Paraphe du Président



clôture du procès-verbal de la séance. Ainsi, par souci de bonne administration, il est proposé que soit désignée une personne pouvant se rendre disponible pour venir signer rapidement lesdits documents.

Madame Anaïs SIESS a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil d'Administration à 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2- ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2026

Madame Corinne SCHLUPP présente les demandes de subventions auprès du CCAS :

Dénomination	Montant demandé pour 2026	Montant versé en 2025 (pour mémoire)
Les Restos du Coeur	Pas spécifié	400,00 €
Association Espoir	Pas spécifié	100,00 €
La Manne	Pas spécifié	100,00 €
Amaelles - Apalib'	727,00 €	150,00 €
Amaelles - Apamad'	387,00 €	150,00 €

Le Conseil d'Administration, après délibération, à 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **DECIDE D'ALLOUER** les subventions suivantes

Dénomination	Montant demandé pour 2026	Montant octroyé pour 2026
Les Restos du Coeur	Pas spécifié	400,00 €
Association Espoir	Pas spécifié	100,00 €
La Manne	Pas spécifié	100,00 €
Amaelles - Apalib'	727,00 €	150,00 €
Amaelles - Apamad'	387,00 €	150,00 €

- **PRECISE** que la subvention pour Les Restos du Cœur sera versée sous forme de bons d'achats auprès de l'Intermarché d'Orbey (SAS ORBECO) afin que cette dernière concoure aux œuvres sociales sur le territoire du Canton Vert ;
- **CHARGE** le Président (ou son représentant) de toutes les modalités liées à la présente décision et **L'AUTORISE** à signer tous les documents y attenants.

3- ATTRIBUTIONS D'AIDES ALIMENTAIRES

Madame Corinne SCHLUPP a octroyé deux bons d'aide alimentaire d'urgence à hauteur de d'un montant unitaire de 80,00 € (soit 160,00 €) à une demanderesse qui remplissait les conditions les 17 juillet et 22 août 2025. En vertu de l'article 22 du Règlement Intérieur du CCAS adopté le 07 novembre 2015, le Comité d'Administration doit valider cette aide.




Entendu l'exposé de Madame Corinne SCHLUPP,

- Vu l'article 22 du Règlement Intérieur du CCAS ;
Vu les demandes présentées auprès de Mme Corinne SCHLUPP,
Vu les bons alimentaires n°26 et 27 établis respectivement les 17 juillet et 22 août 2025 ;

Considérant l'urgence alimentaire de la demande,

Après délibération, à **5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le Comité d'Administration,

- **VALIDE** l'octroi des deux bons alimentaires d'urgence à hauteur de 160,00 € envers la demanderesse ;
- **CHARGE** le Président de toutes les modalités liées à la présente délibération et **l'AUTORISE** à signer tous les documents y afférents, y compris une éventuelle convention à venir.

4- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET AFFECTATION DES RESULTATS
--

Les membres du Comité d'Administration ont été destinataires du Compte Financier Unique 2025 en date du 02 février 2026.

Monsieur Frédéric PERRIN, Président, sort de la Salle du Conseil.

4.1. Approbation du Compte Financier Unique 2025

Madame Corinne SCHLUPP donne lecture et explication du Compte Financier Unique 2025 à l'ensemble des membres.

- Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 ;
Vu les articles L1612-1 à L1612-20 du CGCT ;
Vu la délibération du CCAS n°DEL_CCAS_2024_02_03 du 18 novembre 2024 adoptant le CFU ;
Vu le CFU 2025 ci-annexé ;

Après délibération, et aucune objection n'étant formulée, sous la présidence de Madame Corinne SCHLUPP et à **4 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 :

En investissement	/	pas d'écriture	
En fonctionnement	/	Dépenses	7 133,55 €
		Recettes	13 900,00 €
		Résultat excédentaire	6 766,45 €

- **CHARGE** le Président (ou son représentant) de toutes les modalités liées à la présente délibération et **l'AUTORISE** à signer tout document y afférant.

4.2. Approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur Frédéric PERRIN, Président, réintègre la Salle du Conseil.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCT	4 516,64 €	0,00 €	2 249,81 €	0,00 €	0,00 €	6 766,45 €

Le résultat
d'investissement
cumulé est de

0,00 €

Le résultat de fonctionnement cumulé est
de

6 766,45 €

6 766,45 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Comité d'Administration, après délibération, à **5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**,

- **DECIDE D'AFFECTER** le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/	2025	6 766,45 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		6 766,45 €
Total affecté au c/ 1068 :		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/	2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

- **CHARGE** le Président (ou son représentant) de toutes les modalités liées à la présente décision et **l'AUTORISE** à signer tous les documents y attenants.

Paraphe du Secrétaire de Séance

FS

Paraphe du Président

PR

5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil d'Administration a été destinataire du projet de BP 2026 arrêté en date du 02/02/2026.

Monsieur le Président expose à l'assemblée délibérante les conditions d'élaboration du Budget Primitif et la répartition des crédits permettant de faire face, dans les conditions les meilleures, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2026.

- Vu** les articles L1612-1 à L1612-20 du CGCT ;
- Vu** la délibération DEL_CCAS_2022_01_05 du 14 mars 2022 adoptant la nomenclature M57 ;
- Vu** le projet de Budget Primitif 2026 ci-annexé ;

Après en avoir débattu, le Conseil d'Administration, à **5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**,

- **RAPPELLE** que le vote en investissement s'effectue par article et en fonctionnement par chapitre ;
- **ADOpte** un taux de fongibilité des crédits de 7,50 % en investissement et de 7,50 % en fonctionnement pour l'exercice 2026 ;
- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2026 tel que suit :

Voté en équilibre (avec le résultat excédentaire de 2025) :

<i>Fonctionnement :</i>	<i>Dépenses et recettes</i>	13 900,00 €
<i>Investissement :</i>	<i>Dépenses et recettes</i>	zéro

- **PRECISE** que le budget de l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature M57 / Classement par nature, conformément à la délibération n°DEL_CCAS_2022_01_05 du 14 Mars 2022.
- **CHARGE** le Président (ou son représentant) de toutes les modalités liées à la présente délibération et **L'AUTORISE** à signer tout document y afférant.

6- QUESTIONS DIVERSES6.1. Communications

- NEANT

6.2. Point d'information sur les aides du CCAS

A ce jour, il n'y a aucune demande d'aide en cours.

6.3. Réflexion sur la prise en charge des frais de chauffage

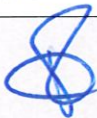
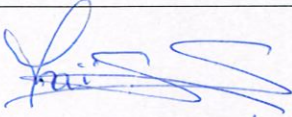
Les membres du Comité d'Administration réfléchisse sur la possibilité d'octroyer une aide aux personnes les plus nécessiteuses pour le chauffage notamment. Ce point sera abordé lors d'une prochaine réunion, après le renouvellement des instances à venir suite aux élections municipales de mars 2026.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 11h20.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - C.C.A.S. LE BONHOMME
SEANCE DU JEUDI 26 FEVRIER 2026 A 11H00

Ordre du jour :

- 1°) Approbation du Procès-Verbal de la réunion précédente et désignation du secrétaire de séance
- 2°) Attributions de subventions 2026
- 3°) Attributions d'aides alimentaires
- 4°) Approbation du compte financier unique 2025 et affectation des résultats
- 5°) Vote du Budget Primitif 2026
- 6°) Questions diverses

Nom, Prénom et Fonction	Présence	Procuration
PERRIN Frédéric Président	Présent	/
MICLO Martial, Membre élu Titulaire et Vice-Président	Présent	/
CALONEGO Melissa, Membre élue Suppléante	Absente	/
SCHLUPP Corinne, Membre élue Titulaire	Présente	/
PETITDEMANGE Florent, Membre élu Suppléant	Absent	/
BIANCHI Jean-Noël, Membre élu Titulaire	Absent	/
ROMAN Julien, Membre élu Suppléant	Excusé	/
DIDIERJEAN Audrey, Membre élue Titulaire	Excusée	/
MORO Christine, Membre élue Suppléante	Excusé	/
BIANCHI Stefania, Membre extérieure Titulaire	Absente	/
MIEHE Christiane, Membre extérieure Titulaire	Excusée	/
RABUS Véronika Membre extérieure Titulaire	Présente	/
RIETSCH Marguerite, Membre extérieure Titulaire	Présente	/
PERRIN Frédéric, Président		
SIESS Anaïs, Secrétaire de Séance		

Paraphe du Secrétaire de Séance

FS

Paraphe du Président

PK